

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Choix de l'attributaire de la Délégation de Service Public pour la gestion des accueils périscolaire, extrascolaire et bibliothèque municipale

Séance du 31 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept juillet deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOT Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Monsieur Didier BOURGEAIS
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
LIEVIN Karine pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

Membres absents excusés avec pouvoir qui ne peut être engagé : 1

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

FORAY Gaëlle
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés dont 1 ne pouvant être engagé, soit 26 votants

VU les articles L.1411-1 à L.1411-18 du CGCT,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2024

VU la délibération du conseil municipal du 31 janvier 2024 décidant le lancement de la procédure de DSP,

VU les procès-verbaux de la Commission de DSP et le rapport établi par l'autorité exécutive relatif au choix de l'attributaire,

VU la convention de délégation de service public,

Monsieur Philippe EMIN, Maire, expose aux membres du Conseil que :

- Par délibération du 31 janvier 2024, le conseil municipal a décidé de déléguer par affermage la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires et de la bibliothèque municipale du multi-accueil, de l'accueil de loisirs sans hébergement et du relais petite enfance, pour une période de 5 ans avec une prise d'effet à compter du 1er septembre 2024.
- Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1411-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'ensemble des membres du conseil municipal a été destinataire des documents suivants :
 - Le procès-verbal de la commission de DSP du 13 mai 2024 émettant un avis sur les candidatures reçues ;
 - Le procès-verbal de la commission de DSP des 13 mai et 9 juillet 2024 émettant un avis sur les offres reçues ;
 - Le rapport d'analyse de l'offre finale ;
 - Le rapport présentant le rappel de la procédure suivie, l'analyse des offres, les motifs de choix du candidat et l'économie générale du contrat ;
 - Le projet de convention.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du contrat de concession de service public de type affermage pour la gestion des accueils périscolaires, extrascolaires et de la bibliothèque en annexe à la présente délibération ;
- **VALIDE** l'attribution de la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires et de la bibliothèque municipale à Alfa3a,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au Registre des Délibérations

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site internet de la Commune le 08/08/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240731-DE-2024-08-04-DE
Date de télétransmission : 07/08/2024
Date de réception préfecture : 07/08/2024



2024-08-04-2